



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE REIMS

## Révision allégée du PLU Orientation d'Aménagement et de Programmation Dossier Arrêt Projet

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 21 décembre

Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,

Nathalie Miravete

Révision allégée :

Projet arrêté le  
21/12/2023

Approuvé le :  
XX/XX/XXXX

Reims

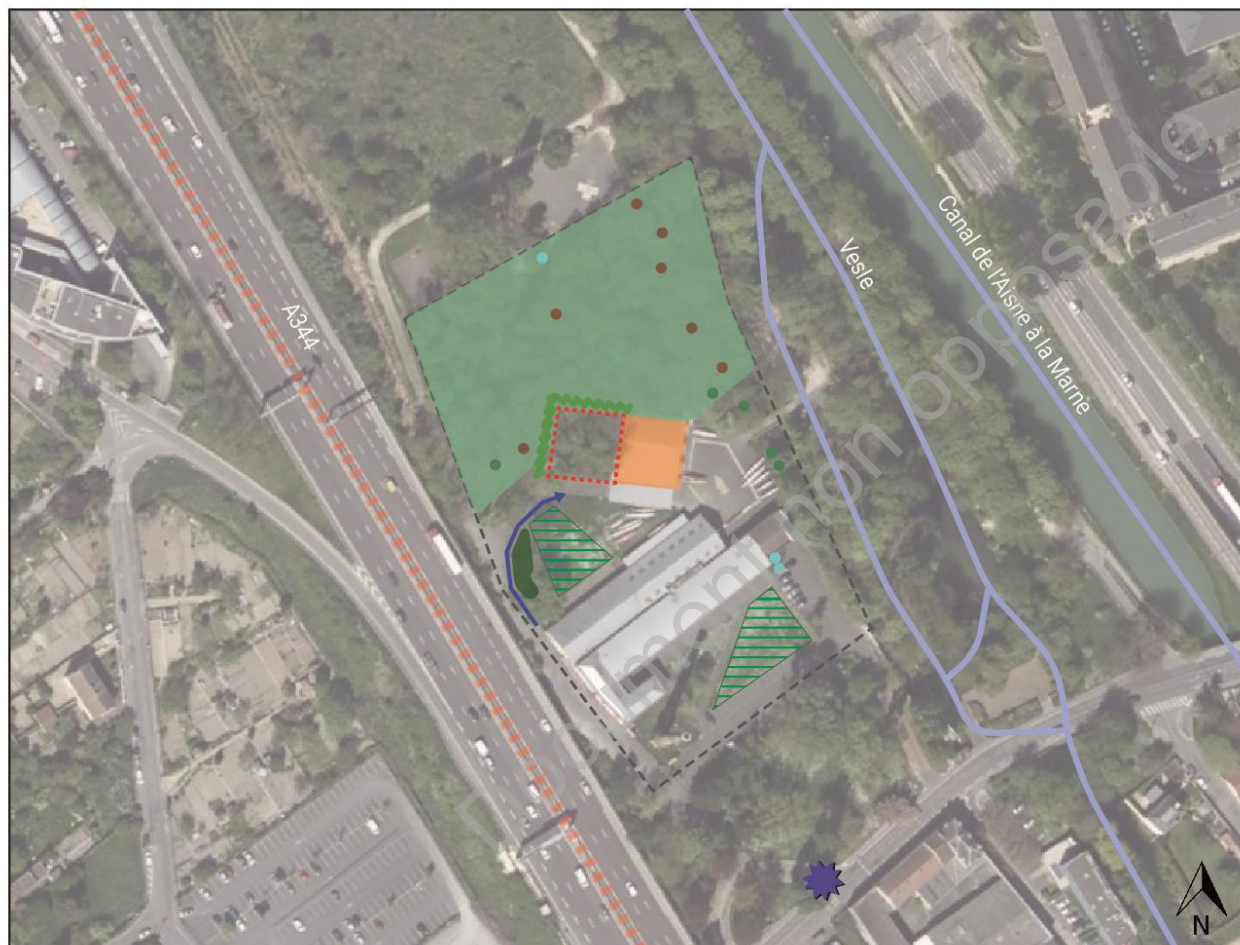
GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Document non opposable

**Une nouvelle OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) est créée sur le site des Régates, dans l'optique de mettre en place des mesures compensatoires et de préserver au mieux la biodiversité présente sur le site d'étude et à proximité.**

Document non opposable

## PLU REIMS - OAP Site des Régates



-  Périmètre de l'OAP
-  Bâtiment actuel des Régates rémoises
-  Site de projet d'extension du bâtiment
-  Accès au site à préserver
-  Desserte des bâtiments à maintenir au niveau de l'impasse Beauregard
-  Intégration paysagère harmonieuse du futur bâtiment (traitement paysagère)
-  Boisements mésotrophes et eutrophes à maintenir en EBC
-  Alignements d'arbres à maintenir
-  Arbres gîtes potentiels pour les chiroptères, à préserver
-  Espèces exotiques envahissantes à prendre en compte (notamment les contraintes liées à la dispersion de ces espèces)
-  Avifaune protégée
-  Espaces Boisés Classés à créer (en guise de compensation pour l'Espace Boisé Classé supprimé) -> essences à privilégier ; érables sycomores, aulnes glutineux, mérisier, tilleul à petites feuilles, voire platane.

- Plusieurs préconisations pour la phase travaux :
- Réaliser une prospection des sujets abattus, afin de proposer un protocole d'abattage spécifique.
  - Procéder aux opérations d'abattage, de débroussaillage, et démolition en septembre-octobre, afin de limiter les impacts sur l'avifaune et les mammifères terrestres.
  - Prévoir l'absence d'éclairage nocturne en phase chantier et exploitation, afin de limiter les impacts sur les espèces sensibles (notamment chiroptères et entomofaune)